

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 29
représentés : 6
pour : 35
abstentions : 0
contre : 0

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des animations de Noël en décembre 2015

L'An deux mille quinze, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le sept avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S.LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Absents représentés :

AM. MERCADIER	à	ME. MORIN
J. N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M.FAYE
JJ. FREDOUILLE	à	A. SOMMIER
F. ZINGER	à	C. MARAZANO
R. BENMERADI	à	E. CHAMBON

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Ville d'organiser des festivités en décembre 2015 dans le cadre des animations de Noël et l'intérêt de solliciter des subventions départementales,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des animations de Noël en décembre 2015 et d'autoriser le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires concernant cette demande.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal
- M. le Président du Conseil Général

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

P/ Le Maire par délégation



Christian BIGRET
1^{er} Maire-Adjoint

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le 27/04/2015

Publication/Affichage le 28/04/2015 au 28/06/2015

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

Bernard LAURENT

P/ Agent Autorisé,
[Signature]